



MEESCHAERT

ASSET MANAGEMENT

RAPPORT ANNUEL

MAM ENTREPRISES FAMILIALES

Code LEI : 969500WMTTW27XG7MM06

30 décembre 2022

Société de gestion : Meeschaert Asset Management
Siège social : Tour Maine Montparnasse, 33 avenue du Maine • 75755 Paris Cedex 15
Dépositaire : CACEIS Bank

Publication des prix d'émissions et de rachats : tenue à disposition des porteurs de parts chez la société de gestion

SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION

Orientation des placements	2
Politique d'investissement	10
Déontologie	15

COMPTES ANNUELS 20

Bilan Actif

Bilan Passif

Hors Bilan

Compte de résultat

COMPTES ANNUELS - ANNEXES

Règles et méthodes comptables

Evolution de l'actif net

Complément d'information 1

Complément d'information 2

Ventilation par nature des créances et dettes

Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors bilan

Ventilation des postes d'actif, de passif et de hors bilan par maturité résiduelle

Ventilation des postes d'actif, de passif et de hors bilan par devise de cotation

Affectation des sommes distribuables

Résultats et autres éléments

Inventaire

RAPPORT DE GESTION

1. Orientation des placements

CLASSIFICATION

Actions des pays de l'Union européenne.

OPC d'OPC

Moins de 10 % de l'actif net

OBJECTIF DE GESTION

MAM Entreprises Familiales est un FCP dont l'objectif de gestion est d'offrir une croissance du capital à moyen ou long terme par le biais d'un portefeuille investi en actions d'entreprises des pays de l'Union européenne.

A titre purement indicatif, l'indice CAC ALL TRADABLE NET RETURN pourra être utilisé comme indicateur de comparaison à posteriori de la performance.

Le FCP est un produit financier répondant aux critères de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 SFDR.

INDICATEUR DE REFERENCE

Notre approche ne consiste pas à répliquer un étalon de référence, mais des comparaisons au CAC ALL TRADABLE NET RETURN restent cependant possibles à long terme. Le CAC ALL TRADABLE NET RETURN est l'indice le plus large de la Bourse de Paris. Composé des 250 premières valeurs inscrites sur Eurolist il se veut représentatif de l'ensemble de l'économie française. Cet indice a pour vocation de mesurer l'évolution globale du marché des actions à long terme. Il sert de référence pour la gestion des fonds investis en actions françaises, qu'ils soient diversifiés ou spécialisés dans un secteur économique.

Cet indice est administré par Euronext et disponible sur le site : <https://www.euronext.com/fr/>

Il est calculé dividendes réinvestis.

Ticker Bloomberg : SBF250NT.

A la date de la dernière mise à jour du présent prospectus, l'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, Meeschaert Asset Management dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture cet indice.

L'indice n'est pas désigné comme un indice de référence au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des

services financiers (dit « Règlement SFDR). Il n'a pas vocation à être aligné aux ambitions environnementales ou sociales telles que promues par le FCP.

STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Stratégies utilisées

L'approche est une gestion active de convictions sans a priori de niveaux de capitalisations boursières. Ainsi, la sélection de titres suit une démarche dite de « stock-picking », c'est-à-dire valeurs par valeurs, sans a priori de capitalisations boursières ou d'appartenance sectorielle.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.

Le fonds exclut de son portefeuille les sociétés exerçant des activités liées au charbon (exclusion des activités directement liées au charbon et, lorsque la donnée est disponible, exclusion des sociétés de distribution, transport et production d'équipements et de services, dans la mesure où 33% de leur chiffre d'affaires est réalisé auprès de clients dont l'activité est directement liée au charbon).

Concernant les critères extra-financiers :

- Le taux d'analyse du portefeuille sera supérieur à 90% de l'actif net pour les grandes capitalisations et supérieur à 75% de l'actif net pour les petites et moyennes capitalisations (petites capitalisations boursières < 150 millions d'euros et moyennes capitalisations boursières entre 150 millions et 1 milliard d'euros).
- Le portefeuille du fonds fera l'objet d'une note ESG, calculée en interne, à partir de données extra-financières de nos fournisseurs (ISS ESG, Ethifinance...). Cette note est la moyenne des notes ESG des entreprises du portefeuille, évaluées sur une échelle de 0 à 100 sur leurs pratiques en RSE. Plus le score est proche de 100, plus l'entreprise affiche de bonnes pratiques RSE. L'évaluation porte sur six piliers : environnement, ressources humaines, droits de l'homme, relations clients/fournisseurs, gouvernance, engagement sociétal. L'évaluation intègre les notations extra-financières de ISS ESG pour les valeurs du Stoxx 600 et d'Ethifinance pour les valeurs du Gaia Rating (composé des sociétés cotées à la bourse de Paris dont la capitalisation boursière est < 5 milliards d'euros).

Le fonds recherche des titres dont les cours en Bourse paraissent être sous-évalués au regard de la qualité de l'entreprise et de ses perspectives de croissance.

Le processus de gestion s'appuie sur les fondamentaux économiques et financiers des entreprises. Ceux-ci sont étudiés au travers des publications des sociétés et à l'aide de l'analyse financière produite par les institutions de recherche spécialisées. La qualité de la stratégie du management demeure un élément incontournable dans les choix du gérant. Il s'efforce de l'apprécier au travers des choix passés et présents du management. L'accès est par ailleurs mis sur la qualité des actifs détenus par l'entreprise et/ou sur sa capacité à distribuer ses bénéfices aux actionnaires.

Une fois la sélection de valeurs réalisée, la gestion est très attentive à la configuration technique des titres dans le but d'optimiser le timing d'investissement.

Alignement avec la Taxonomie : Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales mais ne s'engage pas à réaliser des investissements prenant en compte des critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Il n'est toutefois pas exclu que le fonds puisse réaliser des investissements sous-jacents qui prennent en compte ces critères.

Dans ce cas, le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'appliquerait uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental et pas à la portion restante des investissements sous-jacents.

Actifs (hors dérivés intégrés)

- **Actions** : Le portefeuille est en permanence investi à hauteur de 75 % au moins en actions et autres titres éligibles au PEA des marchés d'actions des pays de l'Union européenne sans a priori de taille ou de secteurs d'activité et dont les principaux actionnaires sont une ou des personnes physiques ou une ou des familles, qui exercent ou non des fonctions au sein de ces sociétés ; il peut également s'intéresser aux filiales cotées de ces mêmes sociétés.

Le fonds investira au minimum 30% de son actif net dans des actions cotées émises par des sociétés dont le siège social est implanté en France.

Au minimum 10% de l'actif doit être investi dans des actions cotées de TPE, PME ou ETI françaises.

Les TPE, PME ou ETI sont des entreprises qui occupent moins de 5 000 personnes d'une part et qui, d'autre part, ont un chiffre d'affaires annuel n'excédant pas 1,5 milliard d'euros ou un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros.

Leur capitalisation boursière est inférieure à deux milliards d'euros ou l'a été à la clôture d'au moins un des quatre exercices comptables précédant l'exercice pris en compte pour apprécier l'éligibilité des titres de la société émettrice.

Le FCP pourra être investi dans la limite de la réglementation, dans des actions de petites et très petites capitalisations négociées sur Alternext ou sur le marché libre (marché non réglementé) qui ont un volume de titres cotés en Bourse réduit, qui sont, susceptibles de rencontrer des risques de liquidités et qui sont, en général, plus volatiles que les grandes capitalisations.

La gestion peut, à hauteur maximum de 10 % de l'actif net, être élargie aux actions des places étrangères hors Union Européenne (hors pays émergents).

- **Parts ou actions d'OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle** : Le fonds peut également détenir jusqu'à 10 % de l'actif net en parts d'OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle, gérés par Meeschaert Asset Management ou d'autres sociétés de gestion, respectant les 4 critères d'éligibilité décrits à l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier pour lui permettre d'atteindre l'objectif de gestion du fonds.

- **Titres de créances, instruments monétaires et obligations** : Le fonds peut investir sur les marchés obligataires incluant les obligations convertibles et sur les titres de créances négociables d'Etat ou d'émetteurs privés jusqu'à 20% de son actif net. La sélection de ces actifs est basée sur l'analyse interne par les équipes de gestion du fonds de l'ensemble du marché des marchés obligataires et monétaires afin de sélectionner les titres obligataires considérées par les gérants comme étant celles ayant le profil rendement/risque le plus attractif.

Pour ce qui concerne les titres de taux, la société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. Elle ne s'appuie pas

exclusivement sur les notations fournies par les agences de notation et met en place une analyse du risque de crédit et prend les dispositions nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas de dégradation de ces titres, afin de décider de les céder ou les conserver. La société de gestion ne recourt pas mécaniquement à ces notations mais privilégie sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note.

Dans la limite de 10% de l'actif net, le fonds pourra investir dans des titres à caractère spéculatif non notés ou notés "High Yield" Cette notation est réalisée par la société de gestion sur base de la notation composite Bloomberg et/ou celle d'agences de notation financière.

La société de gestion ne recourt pas uniquement à ces notations et utilise d'autres sources d'informations (publication des comptes, roadshows, analyses crédit...) pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et décider de la dégradation éventuelle de la note.

Le fonds privilégiera des titres cotés en euro.

Instruments dérivés

Pour poursuivre l'objectif de gestion, l'OPCVM pourra intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou organisés. Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille, en vue d'augmenter l'exposition au marché et/ou de reconstituer une position exposition synthétique sans rechercher de surexposition.

Les engagements ne pourront excéder 100 % de l'actif net.

Le gérant pourra investir sur les instruments dérivés suivants :

Nature des marchés d'intervention :

- ◆ Réglementés ;
- ◆ Organisés ;
- ◇ De gré à gré ;

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- ◆ Action ;
- ◇ Taux ;
- ◆ Change ;
- ◇ Crédit ;
- ◇ Autres risques (à préciser) ;

Nature des interventions : l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion.

- ◆ Couverture ;
- ◆ Exposition ;
- ◆ Arbitrage ;
- ◇ Autres natures ;

Nature des instruments utilisés :

- ◆ Futures ;
- ◆ Options ;
- ◇ Swaps ;
- ◇ Change à terme ;
- ◇ Dérivés de crédit ;
- ◇ Autres natures (à préciser) ;

La stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- ◇ Couverture du risque de taux ;
- ◇ Couverture du risque de crédit ;
- ◆ Couverture du risque actions ;

- ◆ Couverture du risque de change ;
- ◆ Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, à des risques : actions et change (sans surexposition)
- ◇ Autre stratégie

Les contrats à terme sont utilisés comme instruments, peu onéreux et liquides, en vue de couvrir le portefeuille, en vue d'augmenter l'exposition au marché et/ou de reconstituer une exposition synthétique aux risques actions ou change.

Il ne sera pas recherché de surexposition.

Le fonds n'aura pas recours au Total Return Swap.

La somme de ces engagements est limitée à 100% de l'actif net.

Le fonds n'aura pas recours à l'effet de levier.

Titres intégrant des dérivés :

Titres intégrant des dérivés simples : le fonds aura recours à tout type de titres intégrant des dérivés simples.

Les bons de souscription resteront dans la limite de 10% de l'actif net et les obligations convertibles ou échangeables dans la limite de 20% de l'actif net.

Titres intégrant des dérivés complexes : Le fonds n'aura pas recours à des titres intégrant des dérivés complexes.

Dépôts : Néant

Emprunts d'espèces : Dans le cadre de son fonctionnement normal (souscription/rachats) et dans la limite de 10% de son actif, l'OPCVM peut se trouver temporairement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres : Néant

Contrats constituant des garanties financières :

Dans le cadre de la conclusion d'instruments financiers à terme conformément à la réglementation applicable, le FCP pourra être amené à verser et/ou recevoir une garantie financière dans un but de réduction du risque de contrepartie. Cette garantie financière peut être donnée sous forme de liquidité ou en titres financiers.

L'éligibilité des titres reçus en garantie est définie conformément à des contraintes d'investissement. Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne au prix du marché.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties reçues par le FCP seront conservées par le dépositaire du FCP ou à défaut par tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur de la garantie.

RISQUE GLOBAL

La méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC qu'elle gère est la méthode de l'engagement.

PROFIL DE RISQUE

Le FCP sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par le gérant dans le cadre de la stratégie d'investissement décrite au paragraphe précédent. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers sur lesquels le FCP sera investi.

La valeur liquidative est susceptible de connaître une volatilité du fait des instruments financiers qui composent son portefeuille. Dans ces conditions, le capital investi pourrait ne pas être intégralement restitué y compris pour un investissement réalisé sur la durée de placement recommandée. Il est nécessaire de préciser que la gestion du FCP n'étant ni indicielle, ni benchmarkée, la performance du FCP pourra, le cas échéant s'éloigner sensiblement de l'indicateur de référence.

Les principaux risques auxquels s'expose l'investisseur sont :

Risque action : le fonds peut, à tout moment, être sensible aux variations de cours affectant les marchés actions. La valeur des investissements et le revenu qui en découle peuvent évoluer à la hausse comme à la baisse et les investisseurs peuvent ne pas récupérer le capital initialement investi. La valeur d'un portefeuille peut être affectée d'une part par l'évolution des résultats des entreprises et leurs activités économiques et d'autre part, par des facteurs extérieurs tels que des développements politiques et économiques ou des changements de politique de la part de certains gouvernements. Ainsi, en cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque lié à l'investissement sur des sociétés de petites capitalisations / small cap : Le FCP peut être exposé jusqu'à 100% sur les actions de petites capitalisations. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les marchés de petites capitalisations (small caps) sont destinés à accueillir des entreprises qui, en raison de leurs caractéristiques spécifiques (capitalisations boursières < 150 millions d'euros) peuvent présenter des risques pour les investisseurs. Les petites capitalisations négociées sur Alternext ou sur le marché libre (marché non réglementé), qui ont un volume de titres cotés en bourse réduit et qui sont susceptibles de rencontrer des risques de liquidités sont, en général, plus volatiles que les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPCVM peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque de perte en capital : le fonds répercutera les baisses des marchés actions et/ou obligations à hauteur de son niveau d'investissement sur ces marchés. L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et qu'il peut ne pas récupérer le capital initialement investi.

Risque de change : Une part de l'actif pouvant être libellée dans des devises différentes de la devise de référence du portefeuille, l'Euro, le fonds peut être affectée selon le sens des opérations, à la baisse (en cas d'achat) ou à la hausse (en cas de vente), par une modification ou par toute fluctuation des taux de change.

Risque de taux : le fonds sera investi en obligations ou autres titres à revenu fixe qui peuvent enregistrer des performances négatives suite à des fluctuations du niveau des taux d'intérêt. En règle générale, les cours des titres à revenu fixe grimpent lorsque les taux d'intérêt chutent et baissent lorsque les taux remontent. Ainsi, en cas de hausse des taux d'intérêts, la valeur des actifs investis peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque lié aux dérivés : le recours aux instruments dérivés peut induire une baisse de l'actif net plus significative que celle des marchés investis.

Risque en matière de durabilité : il s'agit du risque lié à un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de la stratégie d'investissement du FCP, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les émetteurs via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des dommages ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) coût du capital plus élevé ; et 5) amendes ou risques réglementaires. En raison de la nature des risques de durabilité et de sujets spécifiques tels que le changement climatique, la probabilité que les risques de durabilité aient un impact sur les rendements des produits financiers est susceptible d'augmenter à plus long terme.

Risques accessoires : ces risques sont accessoires car la gestion n'expose pas le Fonds au-delà de 10 % de son actif.

Risque de crédit : Le fonds peut être investi en titres de créances ou obligations d'émetteurs privés ou publics et ainsi être exposé au risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur ou de défaillance de l'émetteur. Le niveau de risque de crédit est variable en fonction des anticipations, des maturités et du degré de confiance en chaque émetteur ce qui peut réduire la liquidité des titres de tel ou tel émetteur et avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du fonds, notamment, en cas de liquidation par le Fonds de ses positions dans un marché au volume de transactions réduit.

Risque de crédit lié à l'investissement dans des titres spéculatifs (« high yield ») : Le portefeuille peut être exposé en titres de créances ou obligations et être exposé au risque de crédit sur les émetteurs. Ces titres, représentant une créance émise par les entreprises ou les états, présentent un risque de crédit ou de signature. Ce risque augmente la probabilité que l'émetteur et/ou l'émission n'honore pas ses engagements vis-à-vis de l'investisseur en raison d'une notation « High Yield ». En cas de faillite de l'émetteur ou en cas de dégradation de la qualité des émetteurs, par exemple de leur notation par les agences de notation financière, ou si l'émetteur n'est plus en mesure de le rembourser et de verser à la date contractuelle l'intérêt prévu, la valeur des obligations peut baisser et faire baisser la valeur liquidative du fonds. Le portefeuille peut être exposé jusqu'à 10 % au risque de crédit sur des titres à caractère spéculatifs non notés ou notés « High Yield ». Ainsi, l'utilisation de titres spéculatifs pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

Garantie ou protection : Néant

DUREE MINIMUM DE PLACEMENT RECOMMANDEE

5 ans.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

PriceWaterhouseCoopers Audit

2. Politique d'investissement

- a) Scénario économique – environnement économique ayant une influence sur l'OPC au cours de l'exercice.

L'année 2022 a été une année singulière pour les marchés actions qui ont été chahutés par la crise Ukrainienne, une envolée du prix des matières premières, une inflation poussée à des niveaux records ainsi qu'une hausse historique des taux décidée par les banques centrales à travers le monde. En termes de croissance économique, de nombreux secteurs ont connu un ralentissement en raison de problèmes d'approvisionnement, de l'impact de l'inflation sur les marges et de la pression sur le budget des consommateurs. Cette conjonction de facteurs, au sortir des années covid a poussé les investisseurs à la méfiance à l'égard des actifs risqués et notamment les actions.

En 2022, Le MSCI World a enregistré une performance de -19.6%, la croissance mondiale devrait atteindre les 3.3%. Il faut remonter à 2008 pour retrouver une année boursière aussi décevante, néanmoins il existe d'importantes disparités entre les secteurs, les entreprises ayant profité du changement de tendance en matière de souveraineté écologiques et environnementale des états ainsi que la défense ont beaucoup mieux performé sur l'année profitant de différents plans gouvernementaux.

L'inflation a été au centre de l'attention des investisseurs tout au long de l'année 2022, c'est elle qui dans un premier temps, qualifié de « transitoire » a poussé les différents banquiers centraux à serrer la vis monétaire à grands coups de hausse de taux. Les investisseurs ont scruté le moindre signe d'inflexion ou a minima un changement de ton des banquiers centraux.

En comparaison avec l'année passée, les banques centrales ont eu un ton bien moins accommodant laissant place à une remontée des taux historique. Les bilans restent élevés notamment celui de la Banque centrale européenne restant historiquement très élevé mais tend à fortement diminuer dans les prochains mois. La modification de la marge de contrôle des taux par la Boj (Banque du Japon) a également été une surprise hawkish de cette fin d'année 2022.

Les prix des matières premières se sont envolés et en particulier en Europe où elles ont provoqué une explosion des prix de l'énergie jusqu'à atteindre des niveaux inédits, le dollar a aussi fortement progressé face à l'euro (+6.5% sur l'année).

Du point de vue Boursier, la volatilité a été très forte tout au long de l'année. Le point bas de l'année a été touché en fin de mois de septembre en Europe et au début du mois d'octobre aux Etats-Unis. L'Europe a tout de même surperformer les autres zones géographiques avec un Stoxx 600 qui termine l'exercice avec une performance de -12.3% contre -19.2% pour le SP 500 et -15.5% pour l'Hang Seng.

Au niveau microéconomique 2022, a été une année plutôt compliquée. En Europe, les bénéfices des entreprises devraient croître de +9.43 % alors que le consensus s'attendait à +18.6 % en début d'année. Cela démontre une année difficile pour les entreprises qui ont réussi à limiter les différents impacts macroéconomiques sur leurs activités. Les entreprises ont malgré les différentes crises réussies à se restructurer et à protéger une partie de leurs marges.

b) Politique de l'OPC – explication de la stratégie d'investissement pendant l'exercice.

Le fonds MAM Entreprises Familiales a clôturé l'année avec une performance de -23.46% pour la part C et -22.43% pour la part I, contre une performance de -8,36% pour son indice de référence le CAC All Tradable (SBF250NT Index).

Toutefois la performance est en ligne avec la performance des fonds concurrents sur la thématique familiales, en effet l'ensemble des fonds exposés à cette thématique ont accusés de fortes baisses du fait du contexte très compliqué des marchés financiers et en particulier pour les petites et moyennes valeurs présentes dans le fonds. Les entreprises familiales ont connu un ensemble d'éléments défavorables par leurs caractères intrinsèques. Elles n'ont pas réussi à jouer leurs rôles défensifs. En effet, étant des entreprises de croissances se payant sur des niveaux de valorisation élevés, elles ont été impactées par la forte remontée des taux d'intérêts. Par ailleurs étant des entreprises cycliques, elles ont également été pénalisées par les craintes de récession. De plus, l'exposition du fonds aux petites et moyennes valeurs a impacté négativement la performance puisque les grandes valeurs se sont mieux comportées du fait de leur plus grande visibilité et d'une plus grande liquidité dans un contexte d'incertitude marqué. Enfin, le fonds a été pénalisé par son biais sectoriel car les entreprises familiales ne sont pas présentes dans les secteurs ayant fortement progressé cette année : les banques, le pétrole et les matières premières.

Le fonds MAM Entreprises Familiales a débuté l'année investi à hauteur de 99% afin de profiter du rallye haussier de fin d'année. Au fur et à mesure de l'évolution des marchés, le fonds s'est constitué une poche de cash en coupant les positions sur les titres les plus exposés à la Russie ainsi qu'aux nombreux chocs (inflation, pénuries, remontée des taux). A la moitié de l'année, le fonds possédait une poche de cash de 7.3%. Durant la seconde partie d'année, le fonds a saisi des opportunités de marché ; les points bas de septembre et octobre ont été l'occasion de se repositionner sur certaines valeurs fortement sous évaluées. Le fonds a clôturé l'année 2022 investi à hauteur de 99,5%.

Le fonds MAM Entreprises Familiales a su profiter de son profil multi caps et sans biais de style pour jouer différents types de valeurs. Le fonds a conservé une forte exposition géographique à la France : 70.4%.

Durant le premier trimestre, le fonds a réduit son exposition à des valeurs cycliques comme Jacquet Metal et les valeurs cycliques liées à l'immobilier et la construction. Les allègements ont également concerné certaines valeurs de croissance qui se payent sur des multiples élevés : Eurofins, Biomérieux et Essiloluxottica ainsi qu'un allègement sur LVMH. A contrario le fonds s'est renforcé dans valeurs à faible bêta ou liées à la consommation afin de tenir dans des marchés chahutés : Carrefour, Bouygues, Francois Frères, ont notamment fait leur entrée en portefeuille. Enfin Certaines valeurs ont été vendues comme Aquafil, Arcure, Basler et Bechtle.

Au début du second trimestre, le fonds était correctement positionné pour atténuer les différents chocs. Le fonds a poursuivi sa stratégie opérée au premier trimestre en allégeant son exposition à des valeurs de croissance et des valeurs small caps : Bastide, Dermapharm, Erg, Esker, Equasens ont été allégées. A l'opposé Des valeurs comme Bolloré, Danieli, Elior, Fill up Media, Michelin, Piovan et Rational ont notamment fait leur entrée en portefeuille. Les positions en Aalberts industries, Ama corp, Inficon et Polypeptide ont été cédées.

Durant le troisième trimestre, certains titres ont fait leur entrée en portefeuille. Dans ce cadre nous avons renforcés des valeurs croissances : Bilendi, Davide Campari et Oeneo. Nous avons participé à L'IPO de Charwood dans la transition énergétique puis renforcé des valeurs values après leurs baisses comme Peugeot Invest, Samse et Guillemot. A l'inverse, le fonds a cédé ses positions en Antin Infrastructure, Barco et Interrol.

Le quatrième trimestre est survenu après le point bas de septembre en Europe. Le portefeuille a poursuivi sa repondération dans des valeurs values et cyclique a forte visibilité comme Beneteau, Trigano, Stellantis, Montana, Akwel, Derichebourg et Schindler. Nous avons aussi renforcé certaines valeurs défensives dont les baisses étaient excessives notamment autour de la digitalisation : SES Imagotag, Infotel et Assytem. Au sein du secteur de l'automobile, Michelin et Akwel, ont été renforcées au même titre qu'Entech dans la transition énergétique. A l'inverse, le fonds a cédé ses positions Delta plus Group, Ekinops, Groupe Berkem, Groupe Crit et Actia. Enfin nous avons construit une poche Event Driven afin de profiter de possible sortie de cote ou d'OPA à l'instar de Somfy.

Sur l'ensemble de l'année 2022, les 5 meilleurs contributeurs à la performance ont été Ipsos, Interparfums, Boiron, Erg et LVMH. Tandis que les moins bons contributeurs à la performance ont été Dassault Systèmes, Esker, Kingspan, Sartorius Stedim et Ovh Group

L'accompagnement sur le long terme des sociétés à forte croissance et créatrices d'emplois est une forte conviction du fonds. A ce titre, le fonds est labellisé relance depuis 2020, année de création du label par le gouvernement français. Tout au long de l'année, MAM Entreprises Familiales a participé à 14 opérations de financement à travers des IPO, des augmentations de capital ou des placements, notamment dans les thématiques de la digitalisation (ex : SES Imagotag, Fill Up Media, Invibes), de la transition énergétique (ex : UV Germi, Graine Voltz, Kalray, Voltalia, Haffner, Charwood). A titre indicatif l'activité sur ce type d'opération a grandement diminué en 2022 en comparaison avec l'année 2021. En conclusion dans cet environnement, une stratégie de gestion de type Barbel a été privilégié. Celle-ci a permis de garder un portefeuille équilibré entre la value et la croissance, les valeurs défensives et les valeurs cycliques. Nous gardons une grande confiance dans les entreprises familiales, qui sont des entreprises qui traversent des crises. A cet égard au sein du fonds nous conservons dans nos premières lignes de grandes entreprises à forte visibilité. Nos convictions de longs termes sont les valeurs de la digitalisation, de l'environnement, de la santé et les valeurs leader.

c) Perspective - vision des possibilités futures de l'OPC.

Pour 2023, parmi les thèmes ayant animé 2022, à savoir les chocs d'approvisionnements, le conflit en Ukraine, le changement de dogme autour de l'indépendance énergétique, une inflation très élevée et des hausses de taux historiques. Certains de ces thèmes devraient rester décisifs tout au long de 2023. Bien que l'essentiel de la hausse des taux ait eu lieu durant l'année passée, 2023 devrait en contenir encore quelques-unes mais avec une prudence accrue du côté des banques centrales. De son côté, la Chine devra se relancer pour devenir un moteur de la croissance mondiale.

Après le quantitative easing, 2023 devrait laisser place au quantitative tightening. La Banque centrale européenne va s'attacher à faire diminuer son bilan, elle s'est engagée dès mars 2023 à progressivement stopper l'Asset Purchase Programme à hauteur de 15 milliards d'euros par mois en moyenne.

Parmi les autres risques identifiés, il y a toujours les différents variants du Covid, les tensions géopolitiques persistantes autour de la Russie ainsi qu'entre la Chine et son voisin Taiwan ainsi que le retour de l'augmentation des budgets d'armement des états.

Les craintes de récessions risquent de se transformer en réalité pour les économies développées, il faudra scruter les résultats et les guidances des entreprises, allons-nous nous diriger vers un soft ou hard landing.

Le marché de l'emploi aux Etats-Unis sera aussi une donnée à surveiller, car elle est au centre de l'attention de la Fed et tout particulièrement de Jerome Powell qui a mis l'accent dessus à plusieurs reprises. Le pivot de la Fed tant attendu proviendra certainement à la suite de données convaincantes de dégradation du marché de l'emploi.

Les thématiques que nous privilégions :

- Des titres bénéficiant de pricing power, capables de couvrir l'inflation sur le coût des intrants,
- Des entreprises dont le momentum des bénéfices reflète la bonne visibilité de leur activité,
- Des entreprises exposées au super cycle d'investissement, notamment dans la transition énergétique,
- Des entreprises susceptibles de bénéficier du Green Deal européen, des plans de relance et de sortir gagnantes structurelles de la crise et/ou capable de tirer profit des mutations fondamentales,
- Renforcer la consommation dans un contexte de réouverture des économies au fur et à mesure de l'amélioration des conditions sanitaires (services, loisirs, tourisme)
- Les performances, classements, prix, notations, statistiques et données passées ne sont pas des indicateurs fiables de performances, classements, prix, notations, statistiques et données futures.

Les performances, classements, prix, notations, statistiques et données passées ne sont pas des indicateurs fiables de performances, classements, prix, notations, statistiques et données futures.

La performance

Sur l'exercice, le fonds réalise une performance de :

MAM ENTREPRISES FAMILIALES	C cap	-23.46%
MAM ENTREPRISES FAMILIALES	I cap	-22.43%

Le benchmark du fonds réalise une performance de -8.36% sur cette période.
Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs de l'O.P.C.

Principaux Mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice (en €)

Titres	ISIN	Somme des Acquisitions	Somme des Cessions
LVMH	FR0000121014	2180008.57	-2397193.88
HERMES INTERNATIONAL	FR0000052292	1048734.44	-1831896.63
SART STED BIOT	FR0013154002	1353601.62	-1316112.32
CAC 40 FUT 0922		1306245	-1298000
L'OREAL	FR0000120321	1670239.01	-893192.71
ESSILORLUXOTTICA	FR0000121667	1112455.68	-1307535.44
DASSAULT SYST.	FR0014003TT8	997976.34	-1243335.72
STELLANTIS NV	NL00150001Q9	971301.93	-1044525.25
ALTEN	FR0000071946	901913.47	-999470.82
REMY COINTREAU	FR0000130395	1541903.22	-347537

Instruments financiers du Groupe investis dans l'OPC à la fin de l'exercice (en €)

Néant

Actifs investis en titres ou droits éligibles au PEA à la fin de l'exercice

Cet OPCVM est éligible au PEA. Il détient 90.61 % de l'actif net en instruments éligibles.

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – règlement SFTR (en €)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

Changements intéressant le Fonds intervenus au cours de l'exercice

- Ajout article 8 SFDR
- Mise à jour des frais de gestion variables
- Mise à jour du nom du prestataire spécialisé
- Mise à jour du texte SFDR

Changements intéressant le Fonds à intervenir au cours du prochain exercice

Suppression des droits d'entrée et de sortie.

3. Déontologie

Critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance

Les critères ESG ne sont pas déterminants dans la politique d'investissement du fonds. Cependant, il existe une recherche interne dédiée à l'évaluation des comportements sociaux et environnementaux des entreprises, ainsi qu'à l'analyse de leur gouvernance. Cette dernière est accessible à tous les gérants de Meeschaert Asset Management, qui peuvent s'y référer à tout moment.

Meeschaert AM est également signataire des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis décembre 2009

La politique ESG de Meeschaert Asset Management est disponible sur le site internet <https://meeschaert-am.com> à la rubrique Informations réglementaires. Elle a été actualisée en 2022 pour répondre précisément à l'article 29 de la loi Energie Climat.

Meeschaert AM est également signataires des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) depuis décembre 2009.

Le fonds a reçu en 2020 le label Relance, pour une durée de 4 ans.

Le label Relance a été créé pour répondre aux besoins de financements de l'économie française post crise sanitaire. Les fonds labellisés contribuent à la dynamisation des territoires et au développement des entreprises françaises qui ont besoin de capitaux, en investissant en particulier dans des TPE, PME et ETI. Outre leur participation à la relance économique, les fonds sont confrontés notamment à certaines exigences environnementales, sociales et de bonne gouvernance (ESG), qui les poussent à sensibiliser les entreprises aux critères ESG dans le cadre de leur dialogue avec ces sociétés et à s'engager à ne pas financer les activités directement liées au charbon.

Des reportings semestriels ont été réalisés en 2022 et envoyés au ministère de l'Économie, des finances et la relance.

Autres empreintes

En janvier 2020, Meeschaert AM a publié la première empreinte croissance et emploi de son fonds MAM Entreprises familiales. Cette empreinte mesure la progression de l'emploi et de la croissance au sein des sociétés françaises à fort potentiel du portefeuille. La dernière version au 30/06/2022 de l'empreinte croissance et emploi du fonds est disponible sur le site internet de Meeschaert AM.

Politique de sélection des intermédiaires

Le choix des intermédiaires financiers fait l'objet d'un ensemble formalisé de procédures. MAM a établi une politique de sélection des intermédiaires dans laquelle elle définit les critères de choix et la manière dont elle contrôle la qualité d'exécution des prestataires sélectionnés. La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers est disponible sur le site internet de MAM dans la partie informations réglementaires.

La politique de sélection et d'évaluation des intermédiaires financiers de Meeschaert Asset Management est disponible sur le site internet www.meeschaert-am.com à la rubrique Informations réglementaires.

Politique des droits de vote

Conformément à l'article 322-75 du règlement général de l'AMF, Meeschaert Asset Management élabore un document sur la politique de vote qu'elle a adoptée. Ce document peut être consulté au siège de la société de gestion à la Tour Maine Montparnasse au 33 avenue du Maine à Paris ou sur le site www.meeschaert-am.com. Meeschaert AM publie chaque année un rapport sur l'exercice des droits de votes détaillant l'intégralité des votes réalisés au cours de l'année précédente.

Règlement SFDR et TAXONOMIE

Article 8 Le FCP est un produit financier répondant aux critères de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 SFDR.

Notation extra-financière

Au 30/12/2022, en respect des critères de notation de la Société de Gestion, la note ISS ESG globale du portefeuille est de 43,2 sur une échelle de 0 à 100.

Règlement Taxonomie

L'objectif d'alignement Taxonomie fixé par la Société de Gestion pour ce fonds est de 0%.

La stratégie d'investissement de votre fonds repose en amont sur la sélection d'émetteurs sur des critères ESG par une démarche de « Best-in-Class ». Cette analyse est effectuée à partir de données extra-financières provenant de prestataires spécialisés, elle est enrichie par les analyses réalisées par l'équipe de recherche ISR interne de la société de gestion. Seules les obligations des émetteurs qui correspondront aux critères extra-financiers définis dans le prospectus seront éligibles à l'actif du portefeuille. Le taux d'exclusion global du processus de sélection ESG est en permanence supérieur à 20%. La part des émetteurs analysés ESG dans le portefeuille du fonds est supérieure à 90%. Ce pourcentage s'entend en pourcentage de l'actif net du fonds (hors liquidités détenues à titre accessoire). Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Politique de rémunération en vigueur au sein de la société de gestion.

Dans le cadre de la mise en application de la Directive N° 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (dite OPCVM V), la société de gestion a mis en place une politique de rémunération dont les caractéristiques sont les suivantes :

- **Eléments qualitatifs**

La politique de rémunération est décidée en cohérence avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts à long terme de MAM. Cette politique n'encourage pas une prise de risque susceptible d'excéder le niveau de risque défini par MAM.

Conformément à l'article 319-10 10° du Règlement Général de l'AMF, un équilibre approprié est établi entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable.

La rémunération variable reflète des performances durables et conformes à la politique de risques en fonction de l'atteinte des objectifs qualitatifs et quantitatifs conformément aux plans de rémunérations variables et aux résultats de MAM, liant ainsi de fait, les intérêts des collaborateurs avec ceux de MAM, de ses actionnaires et de ses investisseurs, à court et à moyen terme. Elle vise à reconnaître la performance individuelle voire collective dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte, des résultats mais aussi des comportements pour atteindre ceux-ci selon un référentiel commun à l'ensemble du Groupe Meeschaert. Afin de prévenir tout conflit d'intérêts, la rémunération variable n'est pas directement et uniquement corrélée aux revenus générés.

MAM dispose d'un comité spécialisé en matière de rémunérations composé des 3 personnes suivantes :

- Le Président du groupe Meeschaert qui est aussi le Président du Conseil de Surveillance de MAM. Il exerce les fonctions de Président du comité de rémunérations de MAM.
- Le Secrétaire Général du groupe Meeschaert
- Le Président de la société de gestion MAM.

Le personnel concerné par les dispositions de rémunération correspond à toutes les personnes qui ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds et/ou de la société de gestion : dirigeants, gérants, COO, responsables des fonctions de contrôle et de risques, commerciaux, personnel assimilés par leur niveau de rémunération.

L'attribution individuelle des parts variables de rémunération du personnel identifié est corrélée :

- d'une part, à une évaluation individuelle annuelle formalisée qui prend en compte la réalisation des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés
- d'autre part, aux résultats de MAM.

En conséquence des principes rappelés ci-dessus, la rémunération variable comporte :

- Une part acquise, ci-après « Part Acquise », qui représente 50% de la rémunération variable ;
- Une part conditionnelle, ci-après « Part Conditionnelle » qui représente également 50% de la rémunération variable et qui est soumise à la réalisation cumulative des quatre conditions suivantes :
 - ✓ Présence ;
 - ✓ Performance individuelle.
 - ✓ Résultats de MAM
 - ✓ Respect des règles, chartes, et codes de déontologie en vigueur dans l'entreprise.

Modalités de versement et mesures d'ajustement de la rémunération :

Les modalités de règlement différé des rémunérations variables ne s'appliquent pas lorsque le montant de la rémunération variable attribuée est inférieur ou égal à un seuil fixé à 100 000 euros.

La Part Acquise de la rémunération variable égale à 50% du montant total de la rémunération variable est versée en numéraire au plus tard le 30 avril de l'année N+1.

La Part Conditionnelle est versée en instruments financiers par tiers différé, sur les trois exercices postérieurs à celui de l'attribution.

La rémunération variable, y compris la part reportée, n'est payée ou acquise que si son montant est compatible avec la situation financière de la SGP et si elle est justifiée par les

performances de l'unité opérationnelle, des portefeuilles qu'elle gère et de la personne concernée. Le montant total des rémunérations variables est en général diminué d'une part substantielle lorsque la société de gestion de portefeuille n'est pas bénéficiaire et/ou les portefeuilles qu'elle gère enregistrent des performances financières médiocres en référence à leur indicateur de référence.

Type d'instruments financiers versés : Le personnel identifié recevra du cash indexé sur un panier de fonds MAM représentatifs de la gestion mise en œuvre par la société de gestion dans le cadre de ses activités. Ces fonds seront représentatifs des trois types de gestion actions, obligations et diversifiées.

- **Éléments quantitatifs**

Meeschaert Asset Management en qualité de société de gestion de portefeuille dispose d'un agrément, dans le cadre de la gestion concernant les Organismes de Placement Collectif de Valeurs Mobilières (OPCVM), conformément à la Directive n°2009/65/CE (Directive OPCVM) et également dans le cadre de la gestion de Fonds d'Investissement Alternatifs (FIA), conformément à la Directive n°2011/61/UE (Directive AIFM).

Les responsabilités qui incombent à Meeschaert Asset Management dans le cadre de ces deux dispositions sont relativement similaires et Meeschaert Asset Management estime que son personnel est rémunéré de la même manière pour les tâches relevant de l'administration d'OPCVM ou de fonds d'investissement alternatifs.

MEESCHAERT Asset Management a versé à son personnel sur son exercice clos au 31 décembre 2022 les montants suivants :

- Montant total brut des rémunérations fixes versées (excluant les paiements ou avantages pouvant être considérés comme faisant partie d'une politique générale et non discrétionnaire et n'ayant aucun effet incitatif sur la gestion des risques) : 3 951 498 € (salaires de base tous types de contrats confondus).
- Montant total brut des rémunérations variables versées : 1 267 700 €.
- Nombre de bénéficiaires : 72 (ensemble des collaborateurs ayant perçu une rémunération au cours de l'année 2022, tous types de contrats confondus).

Montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel du gestionnaire dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque du fonds. Les systèmes de MEESCHAERT Asset Management ne permettent pas une telle identification par fonds ;

Aussi les chiffres ci-dessous présentent le montant agrégé des rémunérations au niveau global de MEESCHAERT Asset Management :

- Montant agrégé des rémunérations des cadres supérieurs : 1 603 976 €.
- Montant agrégé des rémunérations des membres du personnel de MEESCHAERT Asset Management dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds dont elle est la société de gestion (excluant les cadres supérieurs) : 1 892 181€

La politique de rémunération a été adoptée par le conseil de surveillance du 28/03/2017.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: MAM ENTREPRISES FAMILIALES
Identifiant d'entité juridique : 969500WMTTW27XG7MM06

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____%



dans des activités qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____%



Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 60,50% d'investissements durables.



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le FCP sont atteintes via la méthodologie employée pour sélectionner les titres qui la compose. En effet, l'équipe ISR a validé l'entièreté des émetteurs présents dans le FCP au travers d'une analyse qualitative et/ou quantitative. Celle-ci intègre une dimension environnementale (prise en compte de la lutte contre le changement climatique, la

préservation de la biodiversité, la gestion de l'eau et des déchets, etc) et une dimension sociale au travers des enjeux sociaux et sociétaux tels que la gestion des conditions de travail, le bien-être des collaborateurs, le dialogue social, les compétences des salariés, la gestion des restructurations. Parmi les enjeux sociétaux, on retrouve le respect des droits de l'Homme, les relations avec les communautés locales, la gestion de la chaîne de valeur (amont et aval), l'éthique des affaires.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les indicateurs de durabilité témoignant une performance abrégée au niveau du fonds sont l'intensité carbone du portefeuille par M€ de CA et la fréquence du taux d'accidents des entreprises présentes en portefeuille:

Intensité carbone à fin 2022 : 831,20 tCO₂e/M€ de CA

Taux de fréquence des accidents à fin 2022: 1.30 accident par 200 000h travaillées

● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

Ces 2 indicateurs ne faisaient pas l'objet d'une mesure lors des périodes précédentes.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs ?**

Le fonds promouvait des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas eu pour objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 25% d'investissements durables. L'équipe ISR veille à la bonne application de la méthodologie de l'investissement durable définie par Meeschaert AM dans le cadre de SFDR, ce qui permet au fonds d'atteindre son objectif d'investissement durable.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisé n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les PAI sont monitorés à l'aide de notre fournisseur de données ISS ESG, les équipes de recherche ISR ont formalisé des seuils minimaux afin de prendre en considération les incidences négatives des investissements. A ce jour, des sociétés n'ont pas été intégrées à la définition d'investissement durable bien qu'elles présentaient une contribution environnementale et/ou sociale car elles ne respectaient pas les seuils fixés.



Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

— — Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

À travers la prise en compte des 14 PAI obligatoires, et notamment l'utilisation des 2 PAI suivants, les investissements durables de ce produit financier sont conformes aux principes directeurs de l'OCDE :

- Violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

- Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect des principes des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le principe de DNSH qui prend en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité a été intégré par Meeschaert AM grâce aux 14 PAI obligatoires ainsi qu'au suivi des controverses. Pour renforcer sa méthodologie de prise en compte des incidences négatives, Meeschaert AM a défini des seuils, lorsque cela était possible, et des engagements afin renforcer les taux de couverture et échanger sur les pratiques des entreprises. Si les valeurs ne respectent pas les seuils, elles ne seront pas définies comme investissement durable.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements qui constituent la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

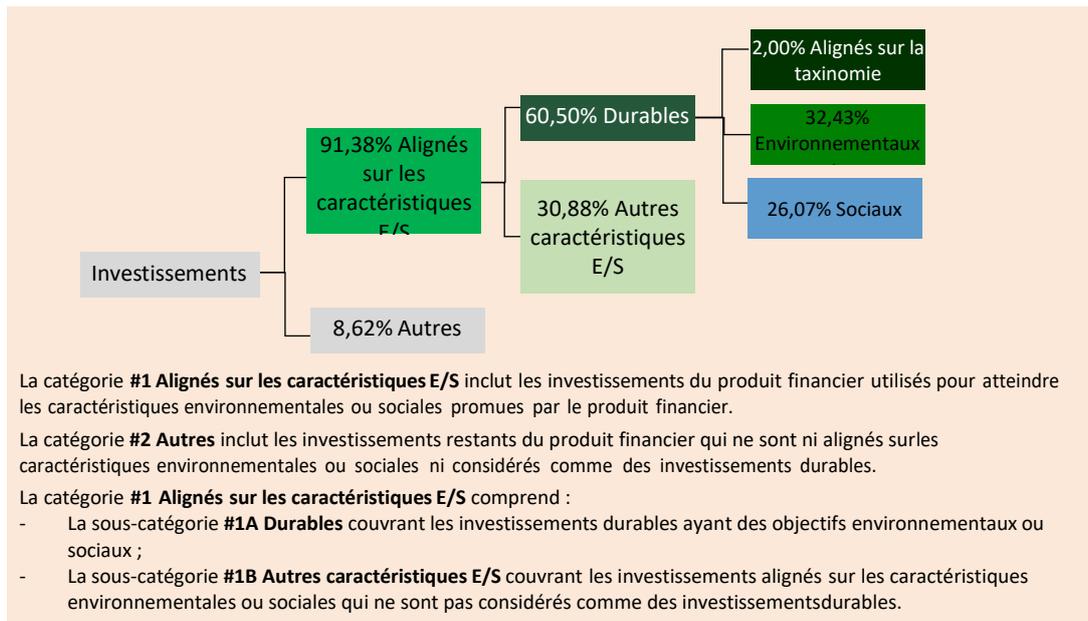
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	Mode Luxe	4,51%	France
L'OREAL	Produits ménagers	3,62%	France
VIVENDI	Media	2,77%	France
PERNOD RICARD	Bière, vin et spiritueux	2,69%	France
MICHELIN (CGDE)	Composants automobiles	2,07%	France
HERMES INTERNATIONAL	Mode Luxe	1,98%	France
INTERPARFUMS	Produits ménagers	1,96%	France
REMY COINTREAU	Bière, vin et spiritueux	1,74%	France
BOLLORE SE	Media	1,62%	France
LISI EX GFI INDUSTRIES SA	Industrie	1,54%	France



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

- **Quelle était l'allocation des actifs ?**

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Services de télécommunication	7,91%
Consommation discrétionnaire	21,02%
Consommation de base	14,87%
Finance	1,08%
Soins de santé	12,22%
Industrie	19,62%
Technologie de l'information	13,97%
Matériaux	3,35%
OPC	0%
Immobilier	0,71%
Services aux collectivités	1,36%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

Oui :

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

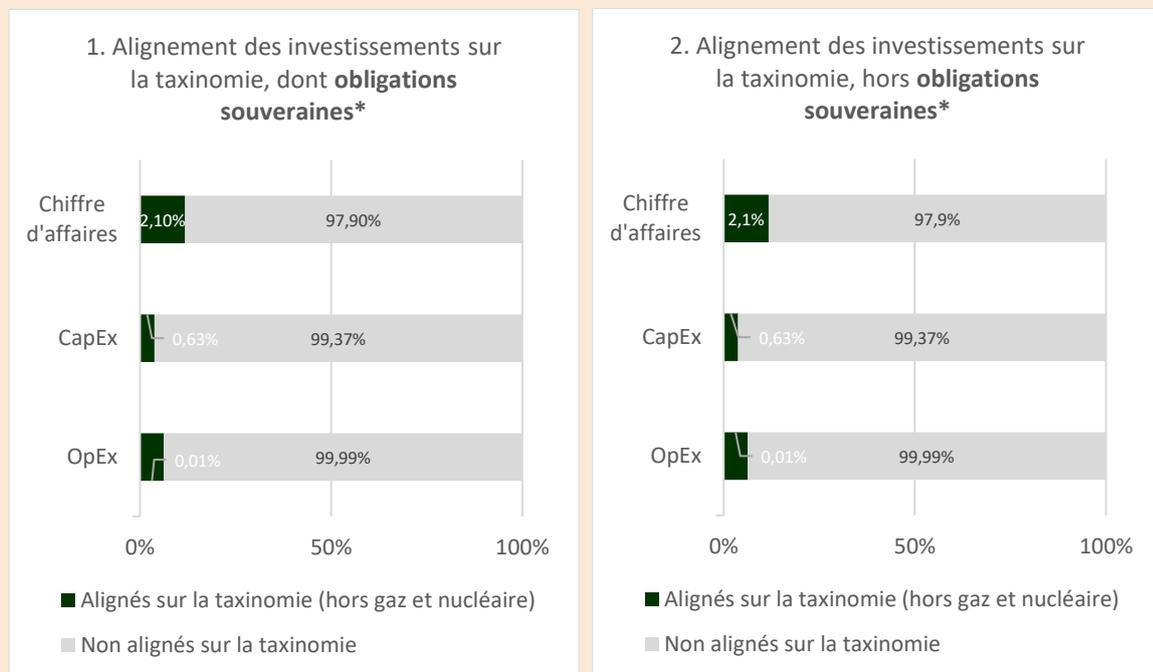
Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements ; des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Ce graphique représente 66,02% des investissements

***Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines**

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Intégrant les souverains :

Revenus : habilitantes 0,33%;transitoires 0,00%

Capex : habilitantes 0,25%; transitoires 0,00%

Opex : habilitantes 0,01%; transitoires 0,00%

Hors souverains :

Revenus : habilitantes 0,33%; transitoires 0,00%

Capex : habilitantes 0,25%; transitoires 0,00%

Opex : habilitantes 0,01%; transitoires 0,00%

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Ce pourcentage est calculé pour la première fois cette année, l'évolution de ce dernier sera communiquée sur la prochaine période.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

32,42% des actifs du FCP (hors liquidités) étaient des investissements durables avec un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE, soit 56,80% du total des investissements durables avec un objectif



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

26,07% des actifs du FCP (hors liquidités) étaient des investissements durables avec une contribution sociale, soit 43,20% du total des investissements durables du FCP.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

8,62% de l'actif net était considéré comme « autres » hors liquidité. Il s'agit des émetteurs qui n'ont pas été sélectionnés dans le cadre du processus ESG du fonds car hors univers ainsi que les fonds classifiés article 6. Cette poche ne peut excéder 10%.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin d'assurer une bonne application de la méthodologie intégrant les caractéristiques environnementales et/ou sociales, des contrôles ont été mis en place au niveau des univers de départ ainsi qu'au niveau des fonds.

Les univers de départ sont réalisés par l'équipe ISR de Meeschaert AM, l'analyse permet d'appliquer les caractéristiques environnementales et/ou sociales propres au fonds. Ceux-ci sont vérifiés par l'équipe des risques. De plus, une vérification des investissements réalisés dans le fonds est faite par l'équipe de la conformité. Un blocage pré-trade est en place afin que les gérants ne puissent pas investir dans des valeurs non-éligibles aux caractéristiques ESG définies pour le fonds.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Le produit financier ne se rapporte pas à un indice de référence ESG.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?***

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

COMPTES ANNUELS

La publication des comptes annuels, figurant dans les pages suivantes, est réalisée par CACEIS Bank.



MAM ENTREPRISES FAMILIALES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 30 décembre 2022



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 décembre 2022**

MAM ENTREPRISES FAMILIALES
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
MEESCHAERT ASSET MANAGEMENT
Tour Maine Montparnasse
33 avenue du Maine
75755 PARIS Cedex 15

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement MAM ENTREPRISES FAMILIALES relatifs à l'exercice clos le 30 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2022 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



MAM ENTREPRISES FAMILIALES

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*



MAM ENTREPRISES FAMILIALES

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2023.04.14 18:40:11 +0200



BILAN ACTIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	59 484 456,34	83 488 089,09
Actions et valeurs assimilées	59 484 456,34	83 488 089,09
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	59 449 431,37	83 453 064,12
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	35 024,97	35 024,97
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	0,00	0,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	49 966,02	40 735,53
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	49 966,02	40 735,53
COMPTES FINANCIERS	408 905,11	243 955,79
Liquidités	408 905,11	243 955,79
TOTAL DE L'ACTIF	59 943 327,47	83 772 780,41

BILAN PASSIF AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	63 385 729,09	69 602 708,41
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-3 101 891,09	14 449 696,05
Résultat de l'exercice (a,b)	-476 941,43	-464 281,70
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	59 806 896,57	83 588 122,76
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instrument financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	136 430,90	184 657,65
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	136 430,90	184 657,65
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	59 943 327,47	83 772 780,41

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 047,73	6,02
Produits sur actions et valeurs assimilées	947 427,43	1 200 446,18
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	948 475,16	1 200 452,20
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	5 462,80	3 630,83
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	5 462,80	3 630,83
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	943 012,36	1 196 821,37
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 431 683,65	1 680 172,85
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-488 671,29	-483 351,48
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	11 729,86	19 069,78
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-476 941,43	-464 281,70

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Le fonds détient une ligne d'actions ROUGIER SA (FR0000037640) qui représente 0,00 % de l'actif le 30 décembre 2022. La cotation de ces titres est suspendue depuis le 22 février 2018. Compte tenu des informations disponibles sur la société (plan de sauvegarde validé par le tribunal de commerce en février 2019, environnement défavorable pour le redressement de la société), la société de gestion a décidé de valoriser ces titres à 0 depuis le 8 octobre 2019.

Le fonds détient également une ligne d'actions FINAXO ENVIRONNEMENT (FR0010487272) représentant 0,06 % de l'actif le 30 décembre 2022. La cotation de ces titres est suspendue depuis le 28 juillet 2018. La société a été placée en redressement judiciaire le 5 février 2019. En l'absence de prix de marché, la société de gestion valorise ces titres sur la base des informations disponibles sur la situation financière de l'émetteur.

Les lignes d'actions LETS GOWEX (ES0158252033) dont les cours sont suspendus depuis le 2 juillet 2014 et A NOVO SA (FR0010698217) dont les titres sont radiés d'Euronext depuis le 28 juin 2012 sont valorisées à 0 sur instruction de la société de gestion.

En conséquence, il pourrait exister un écart significatif entre les valeurs retenues à l'actif du bilan évaluées comme indiqué ci-dessus et les recouvrements éventuels à recevoir lors des processus de sauvegarde ou de liquidation de ces sociétés.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :**Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

	Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux Barème
1 & 2	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net (déduction faite des parts en portefeuille d'OPCVM et/ou de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle, gérés par la société de gestion Meeschaert Asset Management)	Part C 2,25% TTC* Taux maximum Part I 0,90% TTC* Taux maximum
3	Frais indirects maximum	Actif net	Non significatif**
4	commissions de mouvement - Société de gestion : 100%	Prélèvement sur chaque transaction	Actions : Max 0,57% TTC*
5	Commissions de sur-performance	Actif net	10% TTC maximum de la surperformance du FCP au-delà de l'indice de référence. Une période de rattrapage des éventuelles sous-performances passées sera appliquée sur une période d'observation extensible de 1 à 5 ans.

*La société de gestion Meeschaert Asset Management n'ayant pas opté à la TVA, ces frais sont facturés sans TVA et le montant TTC est égal au montant hors taxes.

**OPCVM investissant au maximum 10% dans d'autres OPC

Modalité de calcul de la commission de sur performance :

A compter du 1er janvier 2022, le calcul de la commission de surperformance sera établi comme suit :

La commission de surperformance correspond à des frais variables, et est contingente à la réalisation par le Fonds d'une performance supérieure à celle de son indice de référence sur la période d'observation.

Si une provision est constatée au terme de la période d'observation, elle est cristallisée, c'est-à-dire qu'elle est définitivement acquise et devient payable au Gestionnaire.

L'indicateur de référence est l'indice CAC ALL TRADABLE NET RETURN

Méthode de calcul :

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du Fonds et celle d'un OPC fictif réalisant la performance de son indice de Référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds réel. La performance du Fonds est calculée selon la méthode dite indicée.

La performance du Fonds/fonds indicé est déterminée par rapport à son actif comptable/actif indicé après prise en compte des frais de gestion fixes et avant prise en compte de la commission de surperformance.

La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence positive entre l'actif net du Fonds et l'actif de l'OPC fictif à la même date. Si cette différence est négative, ce montant constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence :

Comme précisé dans les guidelines ESMA concernant les commissions de surperformance, « la période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence et à l'issue de laquelle, il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. ».

Cette période est fixée à 5 ans. Cela signifie qu'au-delà de 5 années consécutives sans cristallisation, les sous-performances non-compensées antérieures à cinq ans ne seront plus prises en compte dans le calcul de la commission de surperformance.

Période d'observation :

La commission de surperformance se calcule sur une période d'observation de 12 mois allant du 1er janvier au dernier jour de bourse du mois de décembre.

A l'issue de chaque exercice, l'un des deux cas suivants peut se présenter :

- Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune commission n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation), le calcul est réinitialisé, et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

Provisionnement :

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (de 10% de la surperformance) dès lors que la performance du Fonds est supérieure à celle de l'OPC fictif sur la période d'observation, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrrages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Parts MAM ENTREPRISES FAMILIALES C	Capitalisation	Capitalisation
Parts MAM ENTREPRISES FAMILIALES I	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/12/2022 EN EUR

	30/12/2022	31/12/2021
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	83 588 122,76	69 256 324,53
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	2 062 517,84	5 811 633,50
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-6 568 332,41	-9 236 693,69
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	8 508 212,96	16 430 448,96
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-10 695 975,30	-1 059 207,88
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-8 245,00	-0,01
Frais de transactions	-1 113 092,60	-706 728,73
Différences de change	37 799,79	103 816,66
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-15 515 440,18	3 471 880,90
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-4 805,86</i>	<i>15 510 634,32</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-15 510 634,32</i>	<i>-12 038 753,42</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-488 671,29	-483 351,48
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	59 806 896,57	83 588 122,76

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	408 905,11	0,68
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	408 905,11	0,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 CHF		Devise 2 SEK		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	830 354,43	1,39	221 367,04	0,37	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/12/2022
CRÉANCES		
	Ventes à règlement différé	49 261,07
	Souscriptions à recevoir	704,95
TOTAL DES CRÉANCES		49 966,02
DETTES		
	Rachats à payer	29 014,37
	Frais de gestion fixe	107 416,53
TOTAL DES DETTES		136 430,90
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-86 464,88

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part MAM ENTREPRISES FAMILIALES C		
Parts souscrites durant l'exercice	32 076,226	2 062 517,84
Parts rachetées durant l'exercice	-91 251,870	-5 826 064,23
Solde net des souscriptions/rachats	-59 175,644	-3 763 546,39
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	948 957,909	
Part MAM ENTREPRISES FAMILIALES I		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-9,220	-742 268,18
Solde net des souscriptions/rachats	-9,220	-742 268,18
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	45,541	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part MAM ENTREPRISES FAMILIALES C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part MAM ENTREPRISES FAMILIALES I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	30/12/2022
Parts MAM ENTREPRISES FAMILIALES C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 394 581,34
Pourcentage de frais de gestion fixes	2,25
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts MAM ENTREPRISES FAMILIALES I	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	37 102,31
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,90
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/12/2022
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/12/2022
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/12/2022
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-476 941,43	-464 281,70
Total	-476 941,43	-464 281,70

	30/12/2022	31/12/2021
Parts MAM ENTREPRISES FAMILIALES C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-496 306,03	-495 753,90
Total	-496 306,03	-495 753,90

	30/12/2022	31/12/2021
Parts MAM ENTREPRISES FAMILIALES I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	19 364,60	31 472,20
Total	19 364,60	31 472,20

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	30/12/2022	31/12/2021
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-3 101 891,09	14 449 696,05
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-3 101 891,09	14 449 696,05

	30/12/2022	31/12/2021
Parts MAM ENTREPRISES FAMILIALES C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-2 921 145,74	13 517 498,01
Total	-2 921 145,74	13 517 498,01

	30/12/2022	31/12/2021
Parts MAM ENTREPRISES FAMILIALES I		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-180 745,35	932 198,04
Total	-180 745,35	932 198,04

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022
Actif net Global en EUR	74 977 773,58	76 731 186,73	69 256 324,53	83 588 122,76	59 806 896,57
Parts MAM ENTREPRISES FAMILIALES C en EUR					
Actif net	68 716 168,77	69 886 926,07	65 015 525,90	78 158 598,23	56 304 404,72
Nombre de titres	1 358 203,782	1 163 685,273	1 059 517,957	1 008 133,553	948 957,909
Valeur liquidative unitaire	50,59	60,05	61,36	77,52	59,33
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-0,24	-0,01	-1,45	13,40	-3,07
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,47	-0,38	-1,20	-0,49	-0,52
Parts MAM ENTREPRISES FAMILIALES I en EUR					
Actif net	6 261 604,81	6 844 260,66	4 240 798,63	5 429 524,53	3 502 491,85
Nombre de titres	100,601	91,394	54,761	54,761	45,541
Valeur liquidative unitaire	62 241,97	74 887,41	77 441,95	99 149,47	76 908,54
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-320,23	-24,30	-1 795,63	17 023,02	-3 968,84
Capitalisation unitaire sur résultat	451,72	468,42	-703,80	574,71	425,21

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
MEDIOS AG	EUR	17 500	306 250,00	0,51
VERBIO VEREINIGTE BIOENERGIE AG	EUR	3 000	181 800,00	0,30
TOTAL ALLEMAGNE			488 050,00	0,81
AUTRICHE				
SCHOELLER-BLECKMANN	EUR	8 000	465 600,00	0,78
TOTAL AUTRICHE			465 600,00	0,78
BELGIQUE				
ANHEUSER BUSCH INBEV SA/NV	EUR	5 250	295 417,50	0,49
D'IETEREN GROUP	EUR	2 000	358 400,00	0,60
EKOPAK NV	EUR	9 000	155 700,00	0,26
MELEXIS	EUR	3 500	283 500,00	0,48
MITHRA PHARMACEUTICALS	EUR	57 500	195 787,50	0,33
UNION CHIMIQUE BELGE/ UCB	EUR	7 000	514 920,00	0,86
TOTAL BELGIQUE			1 803 725,00	3,02
ESPAGNE				
EBRO FOODS	EUR	26 500	388 490,00	0,65
FERROVIAL SA	EUR	14 000	342 580,00	0,57
LABORATORIOS FARMACEUTICOS ROVI SA	EUR	9 000	324 540,00	0,54
LET'S GOWEX S.A	EUR	25 000	0,00	0,00
VISCOFAN	EUR	6 500	391 300,00	0,66
TOTAL ESPAGNE			1 446 910,00	2,42
FRANCE				
ABC ARBITRAGE	EUR	51 000	328 950,00	0,55
ABEO SA	EUR	8 000	148 400,00	0,25
ABONNEMENT DUREE ADLPARTNER	EUR	9 500	285 000,00	0,47
AFYREN SAS	EUR	34 500	200 100,00	0,34
AGRIPOWER FRANCE SA	EUR	58 690	492 996,00	0,83
AKWEL SA	EUR	28 000	487 200,00	0,82
ALTEN	EUR	4 500	525 600,00	0,87
ALTHEORA SA	EUR	205 000	218 325,00	0,36
ANOVO REGPT	EUR	10 000	10,00	0,00
ARGAN	EUR	5 600	424 480,00	0,71
ASSYTEM BRIME	EUR	21 500	872 900,00	1,46
AST GROUPE	EUR	35 000	83 300,00	0,14
AUBAY	EUR	9 000	438 750,00	0,74
AUREA	EUR	6 000	39 960,00	0,07
AURES TECHNOLOGIES	EUR	25 000	240 000,00	0,40
BENETEAU	EUR	28 000	395 920,00	0,66
BIGBEN INTERACTIVE	EUR	45 000	286 650,00	0,48
BILENDI SA	EUR	9 000	184 500,00	0,30
BIOCORP PRODUCTION SA	EUR	13 347	294 968,70	0,49
BIOMERIEUX	EUR	6 200	607 104,00	1,02
BIOSYNEX	EUR	25 000	345 000,00	0,58
BIO-UV GROUP SAS	EUR	79 000	368 535,00	0,62

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BOA CONCEPT SACA	EUR	7 500	240 000,00	0,40
BOIRON	EUR	17 500	887 250,00	1,48
BOLLORE SE	EUR	185 000	965 700,00	1,62
BORDAS UV GERMI SA	EUR	40 000	132 000,00	0,22
BOUYGUES	EUR	25 000	701 000,00	1,17
BROADPEAK SAS	EUR	28 549	162 158,32	0,27
CARREFOUR	EUR	51 000	797 640,00	1,33
CHARGEURS INTERNATIONAL	EUR	30 000	422 400,00	0,71
CHRISTIAN DIOR	EUR	750	510 750,00	0,86
COLAS	EUR	2 800	327 600,00	0,55
DASSAULT AVIATION SA	EUR	500	79 100,00	0,13
DASSAULT SYST.	EUR	12 500	418 687,50	0,70
DELFINGEN INDUSTRY	EUR	5 376	239 232,00	0,40
DERICHEBOURG	EUR	95 000	524 400,00	0,87
ELIOR GROUP SCA	EUR	195 000	643 500,00	1,07
ENOGIA SAS	EUR	43 526	156 258,34	0,27
ENTECH SACA	EUR	37 500	355 125,00	0,59
Equasens	EUR	6 000	448 200,00	0,75
ESI GROUP	EUR	6 500	479 700,00	0,80
ESKER SA	EUR	5 000	786 500,00	1,31
ESSILORLUXOTTICA	EUR	4 800	812 160,00	1,36
EUROBIO-SCIENTIFIC SA	EUR	31 000	631 160,00	1,06
EXAIL TECHNOLOGIES	EUR	18 500	369 630,00	0,61
FIGEAC AERO	EUR	55 318	295 951,30	0,49
FILL UP MEDIA SA	EUR	25 000	228 000,00	0,38
FRANCOIS FRERES	EUR	4 750	193 325,00	0,32
GRAINES VOLTZ	EUR	2 123	159 225,00	0,26
GROLLEAU SA	EUR	26 528	206 918,40	0,35
GROUPE TERA	EUR	64 000	425 600,00	0,71
GUILLEMOT	EUR	15 000	192 300,00	0,32
HAFFNER ENERGY SA	EUR	2 931	5 364,32	0,01
HERMES INTERNATIONAL	EUR	815	1 177 675,00	1,97
HEXAOM SA	EUR	11 500	213 900,00	0,35
HUNYVERS	EUR	13 334	158 007,90	0,27
HYDROGEN REFUELING SOLUTIONS	EUR	17 000	376 040,00	0,63
ID LOGISTICS GROUP	EUR	1 800	482 400,00	0,81
INFOTEL	EUR	4 000	220 800,00	0,37
INTERPARFUMS	EUR	21 000	1 167 600,00	1,95
IPSOS	EUR	10 500	614 250,00	1,03
IT LINK PARIS	EUR	10 000	241 000,00	0,40
KAUFMAN & BROAD SA	EUR	1 500	41 175,00	0,07
KUMULUS VAPE	EUR	16 500	163 020,00	0,28
L'OREAL	EUR	6 450	2 151 720,00	3,60
LA FRANCAISE DE LENERGIE	EUR	4 500	177 300,00	0,30
LDC SA	EUR	2 750	295 625,00	0,49
LEADMEDIA GROUP	EUR	226 827	64 192,04	0,10
LISI EX GFI INDUSTRIES SA	EUR	47 000	914 620,00	1,53
LUMIBIRD SA	EUR	15 000	248 400,00	0,41

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	3 950	2 685 605,00	4,49
MEDIAN TECHNOLOGIES	EUR	20 000	177 800,00	0,30
MGI DIGITAL GRAPHIC TECHNOLOGY	EUR	14 000	398 300,00	0,67
MICHELIN (CGDE)	EUR	47 500	1 234 287,50	2,06
NETGEM SA	EUR	95 000	87 590,00	0,15
NEURONES	EUR	18 500	726 125,00	1,22
OBIZ SA	EUR	30 000	186 000,00	0,31
OENEO EX SABATE DIOSOS	EUR	36 000	504 000,00	0,84
OMER-DECUGIS & CIE SACA	EUR	32 000	154 560,00	0,26
PERNOD RICARD	EUR	8 700	1 598 625,00	2,68
PERRIER INDUSTRIE (GERARD)	EUR	8 500	768 400,00	1,29
PEUGEOT INVEST	EUR	3 500	311 500,00	0,52
PISCINES DESJOYAUX	EUR	13 184	198 287,36	0,33
PRODWAYS GROUP SA-WI	EUR	95 000	314 450,00	0,52
QWAMPLIFY SA	EUR	16 690	65 091,00	0,11
REMY COINTREAU	EUR	6 550	1 032 280,00	1,73
REWORLD MEDIA	EUR	130 000	755 300,00	1,26
ROBERTET	EUR	1 050	878 850,00	1,47
ROUGIER S.A.	EUR	4 008	4,01	0,00
SAMSE	EUR	2 000	375 000,00	0,63
SARTORIUS STEDIM BIOTECH	EUR	2 000	605 000,00	1,01
SEB	EUR	4 250	332 562,50	0,56
SECHE ENVIRONNEMENT SA	EUR	1 150	103 270,00	0,17
SES IMAGOTAG SA	EUR	2 500	305 000,00	0,51
SIDETRADE	EUR	3 850	577 500,00	0,97
SOCIETE POUR L'INFORMATIQUE	EUR	6 500	294 775,00	0,49
SOMFY	EUR	400	57 200,00	0,10
SOPRA STERIA	EUR	2 900	409 480,00	0,69
SRP GOUPE	EUR	90 000	151 380,00	0,25
STEF	EUR	2 750	249 150,00	0,41
THE BLOCKCHAIN GROUP BSA 30-06-22	EUR	3	0,03	0,00
TRANSGENE SA	EUR	35 000	58 030,00	0,10
TRIGANO SA	EUR	4 000	510 400,00	0,85
VETOQUINOL	EUR	5 700	499 320,00	0,83
VISIATIV (VISIATIV SA) CW 14-06-24	EUR	430	208,98	0,00
VIVENDI	EUR	185 000	1 649 090,00	2,76
VOGO SACA	EUR	21 441	90 052,20	0,15
VOLTALIA	EUR	35 500	605 630,00	1,01
VOYAGEURS DU MONDE	EUR	7 000	609 000,00	1,02
WAGA ENERGY SA W/I	EUR	8 500	242 250,00	0,41
WE CONNECT	EUR	25 000	397 500,00	0,66
WEDIA	EUR	15 300	457 470,00	0,77
WINFARM SAS	EUR	5 000	75 000,00	0,13
TOTAL FRANCE			49 504 532,40	82,78
IRLANDE				
KINGSPAN GROUP	EUR	3 500	177 030,00	0,29
TOTAL IRLANDE			177 030,00	0,29
ITALIE				

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
AMPLIFON	EUR	17 000	472 940,00	0,79
DANIELI & C.ORD.	EUR	7 000	145 600,00	0,24
DAVIDE CAMPARI-MILANO NV	EUR	52 500	497 910,00	0,84
ERG SPA	EUR	7 000	202 720,00	0,34
FERRARI NV	EUR	2 700	540 540,00	0,90
FRANCHI UMBERTO MARMI SPA	EUR	22 500	213 750,00	0,36
INTERPUMP GROUP	EUR	3 000	126 480,00	0,21
MAIRE TECNIMONT SPA	EUR	40 000	124 080,00	0,20
MONCLER SPA	EUR	11 000	544 500,00	0,91
PIOVAN SPA	EUR	35 000	282 800,00	0,47
SALCEF SPA	EUR	22 000	383 240,00	0,65
TOTAL ITALIE			3 534 560,00	5,91
LUXEMBOURG				
CHARWOOD ENERGY SA	EUR	11 000	87 989,00	0,15
EUROFINS SCIENTIFIC	EUR	1 300	87 178,00	0,15
TENARIS SA	EUR	17 500	284 987,50	0,47
TOTAL LUXEMBOURG			460 154,50	0,77
PAYS-BAS				
NX FILTRATION BV	EUR	23 500	258 500,00	0,43
STELLANTIS NV	EUR	19 500	258 648,00	0,43
TOTAL PAYS-BAS			517 148,00	0,86
SUEDE				
ATLAS COPCO AB-A SHS	SEK	20 000	221 367,04	0,37
TOTAL SUEDE			221 367,04	0,37
SUISSE				
MONTANA AEROSPACE AG	CHF	17 000	247 567,79	0,41
SCHINDLER HOLDING AG	CHF	3 300	582 786,64	0,98
TOTAL SUISSE			830 354,43	1,39
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			59 449 431,37	99,40
Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
FRANCE				
FINAXO ENVIRONNEMENT	EUR	10 711	35 024,97	0,06
TOTAL FRANCE			35 024,97	0,06
TOTAL Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			35 024,97	0,06
TOTAL Actions et valeurs assimilées			59 484 456,34	99,46
Créances			49 966,02	0,08
Dettes			-136 430,90	-0,22
Comptes financiers			408 905,11	0,68
Actif net			59 806 896,57	100,00

Parts MAM ENTREPRISES FAMILIALES I	EUR	45,541	76 908,54
Parts MAM ENTREPRISES FAMILIALES C	EUR	948 957,909	59,33

